



Municipalité d'Amherst

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON D'AMHERST

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
directeur général de la susdite municipalité,

QUE :

Le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire du **11 octobre 2023** la **Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité d'Amherst** et la **Politique de confidentialité de la municipalité d'Amherst**.

Ces deux politiques peuvent être vues et examinées au bureau municipal où elles sont déposées.

DONNÉ à Amherst, ce douzième jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois.

Martin Léger, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Amherst, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre huit et seize heures, le douzième jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12^e jour d'octobre 2023.

Martin Léger, directeur général